

Objet : Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2024

Référence : 2024-021-DSPR

Date : 15/05/2025

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle/Sous-Direction : Production de Statistiques Nationales

Auteur(s) : Marie Ménard

Mots clés : résidence, étranger, ventilation par âge, pension moyenne, masse annuelle

Résumé :

Au 31 décembre 2024, parmi les **15 389 019** retraités percevant une retraite de base au régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants), **1 065 125 (soit 7,1 %) résident dans un pays étranger**. C'est 11 000 retraités de moins que l'année précédente.

Parmi ces retraités, 9 sur 10 vivent sur deux continents : l'Afrique (43 %) et l'Europe (51 %). Avec une **pension mensuelle globale moyenne de 323 €**, la masse annuelle versée aux retraités résidant à l'étranger est de **4,1 milliards soit 2,6 % du total des prestations retraite versées par le régime général en 2024**. Parmi eux, les 2 885 retraités centenaires résidant à l'étranger ont reçu 0,01 milliard en 2024.

Les **3 109 826** retraités nés à l'étranger (en référence aux frontières actuelles de la France) représentent quant à eux 20,2 % de l'ensemble des retraités du régime général. Certains, 413 260, sont nés dans les anciennes colonies françaises.

2 696 566 retraités du régime général sont nés dans un pays qui était déjà étranger lors de leur naissance, soit 17,5 % de l'ensemble des retraités¹. Ces retraités ont perçu 24 milliards de prestations retraite du régime général en 2024, soit 14,8 % de l'ensemble des prestations retraites versées par le régime général. Parmi ces prestations, 1,5 milliard a été versé au titre d'une allocation du minimum vieillesse ou de l'Asi (soit 40 % de l'ensemble des prestations versées à ce titre), dont 1,3 milliard au titre de l'Aspa (soit 40 % des masses d'Aspa versées par le régime général).

¹ La plupart sont très probablement devenus français compte tenu de leur durée de carrière et présence en France (sans que l'on puisse l'estimer à partir des données de la branche retraite qui n'enregistre pas la nationalité de ses retraités).

Table des matières

1. Résidence	3
1.1 RETRAITÉS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER OU EN FRANCE	3
1.1.1 Caractéristiques socio-démographiques	3
1.1.2 Droits, pensions moyennes et dépenses	4
1.2 RÉSULTATS PAR CONTINENT	6
1.3 RÉSULTATS PAR PAYS DE RÉSIDENCE	8
2. Lieux de naissance	9

1. RÉSIDENCE

1.1 RETRAITÉS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER OU EN FRANCE

1.1.1 Caractéristiques socio-démographiques

Tableau 1. Répartition des retraités par lieu de résidence au 31.12.2024

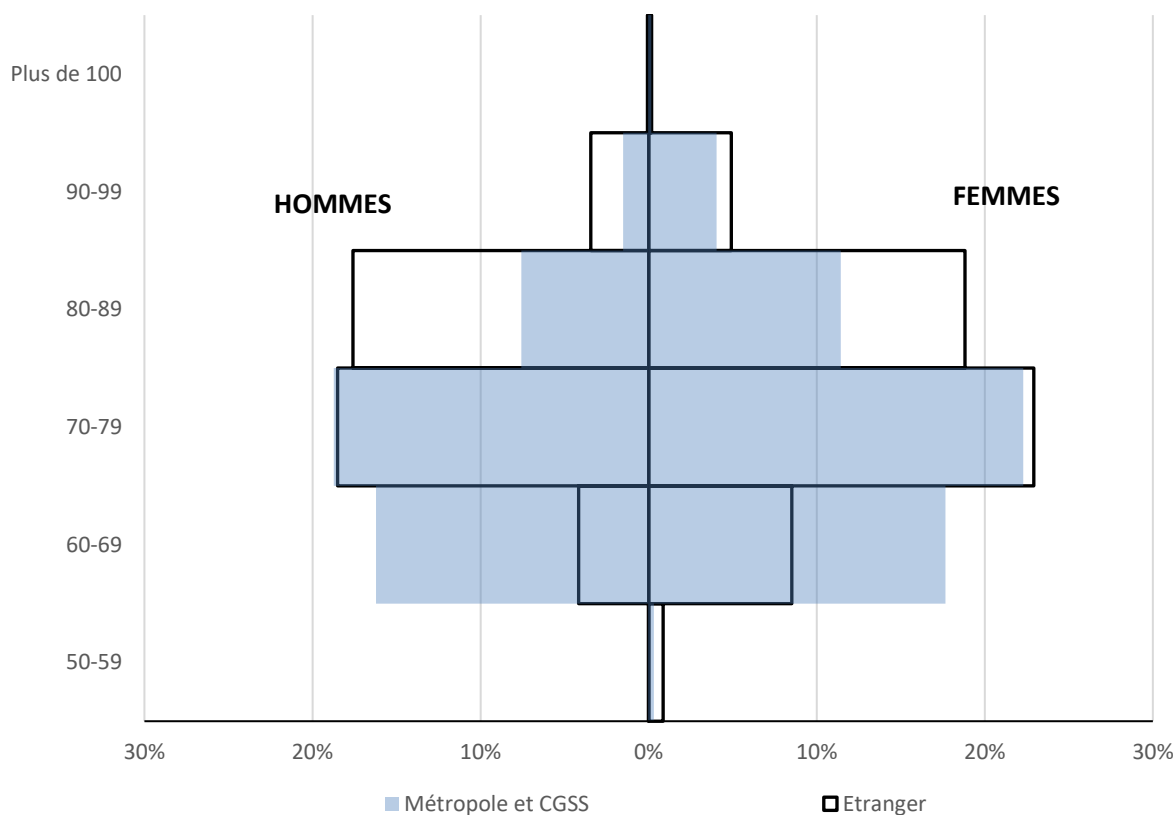
Lieu de résidence	Effectifs			Répartition
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Métropole	6 194 013	7 848 150	14 042 163	91,2%
CGSS	122 844	151 049	273 893	1,8%
Total France	6 316 857	7 999 199	14 316 056	93,0%
Autres territoires français et non ventilables	4 096	3 742	7 838	0,0%
Étranger	454 340	610 785	1 065 125	6,9%
Ensemble des retraités	6 775 293	8 613 726	15 389 019	100,0%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.

Figure 1. Pyramides des âges des retraités résidant en France et à l'étranger au 31.12.2024



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Note : la résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.

Tableau 2. Répartition par sexe et âge des retraités résidant à l'étranger et en France au 31.12.2024

Retraités résidant à l'étranger							Retraités résidant en France
	Hommes		Femmes		Ensemble		
50-59	49	0%	9 474	2%	9 523	1%	0%
60-69	43 375	10%	88 898	15%	132 273	12%	33%
70-79	180 559	40%	244 964	40%	425 523	40%	42%
80-89	189 659	42%	208 809	34%	398 468	37%	19%
90-99	39 821	9%	56 632	9%	96 453	9%	6%
Plus de 100	877	0%	2 008	0%	2 885	0%	0%
Ensemble	454 340	43%	610 785	57%	1 065 125	100%	100%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.
- Comparativement aux résidents de France, peu de retraités résidant à l'étranger ont moins de 70 ans. Ces retraités appartiennent à des générations trop jeunes pour être arrivées en nombre en France avant la fin de l'immigration de travail.

1.1.2 Droits, pensions moyennes et dépenses

Tableau 3. Pensions globales mensuelles moyennes et masses annuelles de pension des retraités résidant à l'étranger par tranches d'âge au 31.12.2024

	Hommes		Femmes		Ensemble		
	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Part
50-59	350 €	0, 000 2 Mds	243 €	0, 028 Mds	244 €	0, 028 Mds	1 %
60-69	427 €	0, 222 Mds	288 €	0, 307 Mds	334 €	0, 530 Mds	13 %
70-79	337 €	0, 730 Mds	305 €	0, 897 Mds	319 €	1, 627 Mds	39 %
80-89	327 €	0, 746 Mds	309 €	0, 774 Mds	318 €	1, 519 Mds	37 %
90-99	395 €	0, 189 Mds	322 €	0, 219 Mds	352 €	0, 407 Mds	10 %
Plus de 100	430 €	0, 005 Mds	328 €	0, 008 Mds	359 €	0, 012 Mds	0 %
Ensemble	347 €	1, 889 Mds	305 €	2, 234 Mds	323 €	4,123 Mds	100 %

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2024.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

Tableau 4. Pensions moyennes et masses annuelles selon le type de prestation des retraités résidant en France et à l'étranger au 31.12.2024

	Pension de base droit direct		Pension de base droit dérivé		Pension globale moyenne	
	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles
Hommes	301 €	1,631 Mds	262 €	0,032 Mds	325 €	1, 889 Mds
Femmes	256 €	0,724 Mds	254 €	1,302 Mds	288 €	2, 234 Mds
Ensemble	285 €	2,355 Mds	254 €	1,333 Mds	323 €	4,123 Mds
France	789 €	132,750 Mds	420 €	11,907 Mds	907 €	155,814 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.
- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2024.
- Le montant de base du droit direct correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum contributif et de maximum), y compris la majoration enfants de 10 %. Ce montant est calculé pour les assurés bénéficiaires d'un droit propre servi seul ou servi avec un droit dérivé.
- Le montant de base du droit dérivé correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum et de maximum), y compris la majoration de la pension de réversion et la majoration enfants de 10 %. Ce montant est calculé pour les assurés bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul ou servi avec un droit propre.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

1.2 RÉSULTATS PAR CONTINENT²

Tableau 5. Effectifs, pensions globales mensuelles moyennes et masses annuelles de pension des retraités par continent de résidence et tranches d'âges au 31.12.2024

		Effectifs	Pension mensuelle moyenne	Masse annuelle
AFRIQUE	50-59	8 575	246 €	0,025 Mds
	60-69	54 547	273 €	0,179 Mds
	70-79	171 211	277 €	0,568 Mds
	80-89	174 924	307 €	0,644 Mds
	90-99	43 363	369 €	0,192 Mds
	100+	1 539	363 €	0,007 Mds
		454 159	296 €	1,615 Mds
AMERIQUE	50-59	26	265 €	0,0001 Mds
	60-69	4 577	439 €	0,024 Mds
	70-79	13 017	356 €	0,056 Mds
	80-89	10 877	306 €	0,040 Mds
	90-99	3 075	337 €	0,012 Mds
	100+	175	332 €	0,001 Mds
		31 747	349 €	0,133 Mds
ASIE	50-59	182	249 €	0,001 Mds
	60-69	6 974	476 €	0,040 Mds
	70-79	16 367	474 €	0,093 Mds
	80-89	8 277	455 €	0,045 Mds
	90-99	1 364	601 €	0,010 Mds
	100+	66	308 €	0,0002 Mds
		33 230	473 €	0,189 Mds
EUROPE	50-59	45	299 €	0,000 Mds
	60-69	8 661	333 €	0,035 Mds
	70-79	24 553	279 €	0,082 Mds
	80-89	13 275	308 €	0,049 Mds
	90-99	2 222	394 €	0,011 Mds
	100+	100	484 €	0,001 Mds
		48 856	302 €	0,177 Mds
OCÉANIE	50-59	0	0 €	0,000 Mds
	60-69	398	348 €	0,002 Mds
	70-79	1 667	242 €	0,005 Mds
	80-89	1 400	272 €	0,005 Mds
	90-99	283	343 €	0,001 Mds
	100+	14	345 €	0,0001 Mds
		3 762	272 €	0,012 Mds
UNION EUROPÉENNE (hors France)	50-59	695	215 €	0,002 Mds
	60-69	57 115	366 €	0,251 Mds
	70-79	198 708	345 €	0,823 Mds
	80-89	189 715	323 €	0,736 Mds
	90-99	46 146	327 €	0,181 Mds
	100+	991	347 €	0,004 Mds
		493 370	337 €	1,997 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général résidant dans un pays étranger

Notes :

² Les autres territoires français et les territoires non ventilables figurent dans le groupe *Ensemble*

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2024.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Tableau 6. Répartition et distribution des retraités et des masses annuelles par continent de résidence au 31.12.2024

	Effectifs	Part	Pension mensuelle moyenne	Masse annuelle	Part des pensions
Afrique	454 159	43%	296 €	1,615 Mds	39%
Amériques	31 747	3%	349 €	0,133 Mds	3%
Asie	33 230	3%	473 €	0,189 Mds	5%
Europe	48 856	5%	302 €	0,177 Mds	4%
Océanie	3 762	0%	272 €	0,012 Mds	0%
Union Européenne	493 370	46%	337 €	1,997 Mds	48%
TOTAL ETRANGER	1 065 124	7%	323 €	4, 123 Mds	3%
ENSEMBLE	15 251 939		866 €	159, 976 Mds	

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2024.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Tableau 7. Répartition par âge des retraités par continent de résidence au 31.12.2024

	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	100+
Afrique	1,9%	12,0%	37,7%	38,5%	9,5%	0,3%
Amériques	0,1%	14,4%	41,0%	34,3%	9,7%	0,6%
Asie	0,5%	21,0%	49,3%	24,9%	4,1%	0,2%
Europe	0,1%	17,7%	50,3%	27,2%	4,5%	0,2%
Océanie	0,0%	10,6%	44,3%	37,2%	7,5%	0,4%
Union E. (hors France)	0,1%	11,6%	40,3%	38,5%	9,4%	0,2%
Total étranger	0,9%	12,4%	40,0%	37,4%	9,1%	0,3%
France	0,3%	32,9%	41,9%	19,1%	5,6%	0,2%
Ensemble	0,4%	31,5%	41,7%	20,4%	5,9%	0,2%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général

Note : La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.

1.3 RÉSULTATS PAR PAYS DE RÉSIDENCE

Tableau 8. Effectifs, pensions globales mensuelles et masses annuelles par pays de résidence (à l'étranger, pour les dix pays de résidence comptant le plus de retraités du régime général) au 31.12.2024

	Effectifs	Pension globale mensuelle moyenne	Masse annuelle
Algérie	334 669	274 €	1,101
Portugal	159 680	457 €	0,876
Espagne	147 966	310 €	0,551
Italie	61 578	229 €	0,169
Maroc	61 513	381 €	0,281
Belgique	50 489	327 €	0,198
Allemagne	46 394	180 €	0,100
Tunisie	38 774	303 €	0,141
Suisse	21 414	328 €	0,084
Canada	15 758	278 €	0,053
France		910 €	155,814 Mds
Ensemble	15 389 019	866 €	159, 976 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

Notes :

- La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.
- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2024.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

Tableau 9. Répartition par âge des retraités par pays de résidence au 31.12.2024

	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	100+
Algérie	1,8%	9,9%	36,2%	41,4%	10,4%	0,3%
Portugal	0,1%	9,5%	44,5%	37,4%	8,3%	0,2%
Espagne	0,1%	7,4%	36,7%	44,4%	11,2%	0,2%
Italie	0,1%	8,8%	32,4%	45,3%	13,1%	0,3%
Maroc	2,9%	17,6%	39,0%	31,7%	8,2%	0,5%
Belgique	0,2%	18,9%	42,5%	29,1%	9,1%	0,3%
Allemagne	0,2%	19,6%	41,4%	33,2%	5,5%	0,1%
Tunisie	1,7%	17,1%	45,8%	28,8%	6,3%	0,3%
Suisse	0,0%	21,0%	44,4%	28,8%	5,5%	0,2%
Canada	0,1%	14,2%	40,1%	35,8%	9,3%	0,5%
France	0,3%	32,9%	41,9%	19,1%	5,6%	0,2%
Ensemble	0,4%	31,5%	41,7%	20,4%	5,9%	0,2%

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général.

- Note : La résidence en France correspond à la métropole et aux territoires des CGSS.

2. LIEUX DE NAISSANCE

Tableau 10. Résidence des retraités nés à l'étranger au 31.12.2024

	Résidents à l'étranger	Résidents en France	Résidents d'un autre territoire français ou non ventilables	Ensemble
NIR 99 (nés dans un pays étranger à leur naissance)	749 800	1 945 631	1 135	2 696 566
NIR 91 à 96 (nés dans les anciennes colonies)	196 430	216 701	129	413 260
Ensemble (nés en dehors des frontières actuelles de la France)	946 230	2 162 332	1 264	3 109 826

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note : Les 6^e et 7^e numéros figurant sur le numéro de sécurité sociale renseignent le lieu de naissance (numéro du département pour la France métropolitaine, 97 pour les DOM, 97 ou 98 pour les collectivités d'outre-mer, 91 à 96 pour les anciennes colonies et 99 pour l'étranger), les 8^eme, 9^eme et 10^eme précisent la commune ou le pays de naissance.

Lorsque l'Algérie était française, 4 numéros de départements ont été attribués :

91 : Alger

92 : Oran

93 : Constantine

94 : Territoires du sud

Le numéro 95 correspond au Maroc et le 96 à la Tunisie.

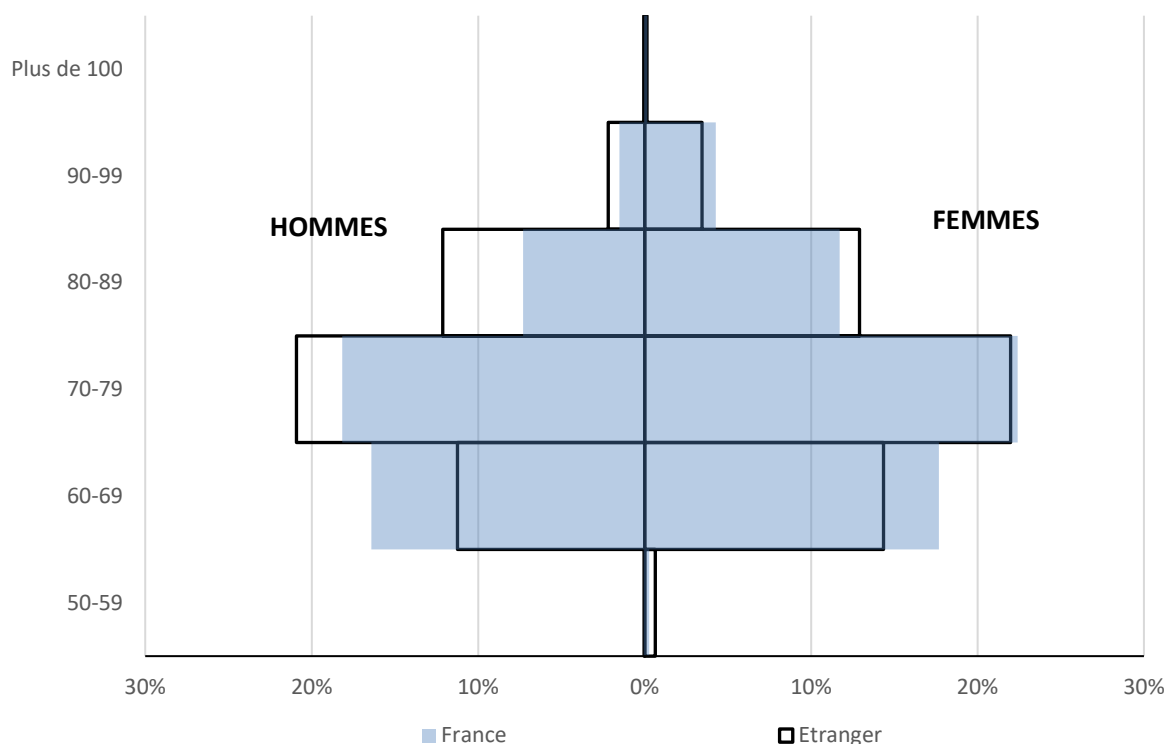
Tableau 11. Répartition par âge des retraités selon leur lieu de naissance au 31.12.2024

	Retraités nés à l'étranger (par rapport aux frontières actuelles de la France)						Retraités nés en France
	Hommes		Femmes		Ensemble		
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part	
50-59	649	0 %	19 247	1 %	19 896	1 %	0 %
60-69	341 357	24 %	440 522	26 %	781 879	25 %	33 %
70-79	631 022	44 %	695 333	41 %	1 326 355	43 %	41 %
80-89	382 181	27 %	411 202	24 %	793 383	26 %	19 %
90-99	71 511	5 %	110 914	7 %	182 425	6 %	6 %
Plus de 100	1 444	0 %	4 444	0 %	5 888	0 %	0 %
Ensemble	1 428 164	46 %	1 681 662	54 %	3 109 826	100 %	100 %

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Figure 2. Pyramide des âges selon le lieu de naissance des retraités au 31.12.2024



Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Tableau 12. Pensions globales mensuelles moyennes et masses de pension annuelles par tranche d'âge des retraités selon le lieu de naissance au 31.12.2024

Retraités nés à l'étranger (par rapport aux frontières actuelles de la France)								Retraités nés en France
	Hommes		Femmes		Ensemble			Masses annuelles
	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Pension moyenne	Masses annuelles	Part	
50-59	444 €	0,003 Mds	302 €	0,070 Mds	306 €	0,073 Mds	0%	0,189 Mds
60-69	944 €	3,868 Mds	700 €	3,700 Mds	807 €	7,568 Mds	28%	46,497 Mds
70-79	828 €	6,266 Mds	649 €	5,413 Mds	734 €	11,679 Mds	44%	54,232 Mds
80-89	694 €	3,185 Mds	580 €	2,863 Mds	635 €	6,048 Mds	23%	24,722 Mds
90-99	671 €	0,576 Mds	576 €	0,767 Mds	613 €	1,343 Mds	5%	7,352 Mds
Plus de 100	646 €	0,011 Mds	589 €	0,031 Mds	603 €	0,043 Mds	0%	0,226 Mds
Ensemble	812 €	13,910 Mds	636 €	12,843 Mds	717 €	26,753 Mds	100%	133,217 Mds

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Notes :

- Les masses financières sont obtenues par multiplication par 12 des pensions versées en décembre 2024.
- La pension globale moyenne correspond au montant total versé au retraité. Elle regroupe l'ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) avec les compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base ou complémentaires.

Tableau 13. Pensions assorties du minimum vieillesse ou de l'Asi par lieu de naissance au 31.12.2024

	Ensemble	Retraités nés en France	Retraités nés à l'étranger		
			Nirs 99	Nirs 91-96	TOTAL
Minimum vieillesse ou Asi	641 160	385 557	229 633	25 932	255 565
Dont : Aspa	558 864	335 198	201 731	21 928	223 659

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note : Les pensions du minimum vieillesse ou de l'ASI comprennent l'allocation supplémentaire (ancien dispositif) ainsi que l'Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées ; art. L.815-1).

L'ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse comprend les pensions assorties à titre de prestataire (a), à titre de conjoint (b) et à titre de conjoint et de prestataire (c) : (a+b+2c).

Le cumul des masses de pension selon le lieu de naissance n'est pas égal à l'ensemble car les non-ventilés ne sont inclus que dans l'ensemble.

Tableau 14. Masses de prestations retraites servies par le régime général, par type de prestation et lieu de naissance au 31.12.2024

	Ensemble	Retraités nés en France	Retraités nés à l'étranger		
			Nirs 99	Nirs 91-96	TOTAL
Minimum vieillesse ou Asi	3,727	2,073	1,478	0,176	1,654
dont : Aspa	3,284	1,810	1,321	0,154	1,475
Ensemble des pensions (hors MV ou ASI) :	156,249	131,144	22,263	2,836	25,099
dont : Pension de base droits directs	135,138	114,781	18,366	1,989	20,354
dont : Pension de base droits dérivés	13,245	10,026	2,537	0,679	3,216
Ensemble des pensions versées	159,976	133,217	23,741	3,012	26,753

Source : SNSP-TSTI.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général nés en France ou à l'étranger (selon les frontières actuelles de la France).

Note :

- Le montant de base du droit direct correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum contributif et de maximum), y compris la majoration enfants de 10 %. Ce montant est calculé pour les assurés bénéficiaires d'un droit propre servi seul ou servi avec un droit dérivé.
- Le montant de base du droit dérivé correspond au montant brut de ce droit dû par le régime général (après application des règles de minimum et de maximum), y compris la majoration de la pension de réversion et la majoration enfants de 10 %. Ce montant est calculé pour les assurés bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul ou servi avec un droit propre.
- Le cumul des masses de pension selon le lieu de naissance n'est pas égal à l'ensemble car les non-ventilés ne sont inclus que dans l'ensemble.